



Démarche a suivre pour faire un break

Par **Eliote88**, le **17/05/2008 à 18:12**

Bonjour,rnJ'39 ans je suis marié et j'ai une fille de 6 ans.rnMon épouse m'annonce après 10 ans de mariage et une fille de 6 ans qu'elle veut faire break. Pour diverses raisons et notamment il y a deux j'ai créé une société qui n'a pas fonctionné, je me suis mis dans l'alcool, j'ai promis d'arrêter plusieurs fois mais sans véritablement de résultat.rnAujourd'hui je suis au CCAA d'Epinal pour ne plus réagir à la difficulté par l'alcool, je vois aussi un psychiatre pour m'accompagner dans la démarche.rnMais ma question est juridiquement qu'est-ce qu'un break dans un couple alors qu'elle ne veut pas divorcer. Qui consulter, les démarches administratives ??????.rnAujourd'hui cela fait deux mois que je n'ai pas touché à un verre d'alcool et j'ai choisi la formule du sevrage total.rnJ'ai absolument confiance en mon épouse mais je voudrais connaître très exactement la procédure à suivre.rnMerci de votre réponse, Bien à vous Elie BOUTEMY.

Par **zllamia**, le **18/05/2008 à 13:13**

Bonjour,rnje n'ai pas très bien compris votre question, mais je peux vous dire que d'un point de vue juridique on peut qualifier les faits comme étant une rupture de la vie commune et donc de la communauté de vie soit d'une obligation qui découle du mariage. rnIl me semble que votre femme ne veuille pas divorcer vous devrez lui faire part de vos progrès que vous avez fait et qui manifeste de votre bonne volonté de vouloir changer et vous prendre en main.rnJe vous conseille de vite revivre ensemble, une séparation trop longue peut fragiliser le couple.rnrnCordialement.